

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 mars 2026

Membres :		
- afférents au Conseil :	15	Le cinq mars deux Mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DESLOIR Bernard, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : Secrétaire de séance élu : BONNEFOND Vincent
- en exercice :	13	
- présents :	13	
- votants :	13	
Convocation en date du : 27 février 2026		
Affichée le : 27 février 2026		

N° 2026D111

**APPROBATION DES CONVENTIONS DE LOCATION DE LA
SALLE COMMUNALE ET DE L'AMICALE LAIQUE**

Monsieur le Maire explique que la Salle de l'Amicale Laïque a fait l'objet d'une réhabilitation complète, nécessitant une refonte de sa convention de location pour en clarifier les règles d'utilisation et renforcer leur rigueur, compte tenu des nouvelles installations.

Par souci de cohérence et de simplification administrative, la convention de location de la Salle Communale a été harmonisée avec celle de l'Amicale Laïque, adoptant ainsi un format identique.

Ces révisions visent à :

- Garantir la sécurité des usagers et la préservation des équipements, notamment dans le cadre de la nouvelle infrastructure de l'Amicale Laïque.
- Faciliter la gestion des deux salles en uniformisant les procédures (réservations, responsabilités...)
- Améliorer la lisibilité des règles pour les associations et les particuliers utilisateurs, en structurant les documents de manière claire et accessible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de location de la Salle Communale, tel qu'annexée à la présente délibération.

APPROUVE la convention de location de la Salle de l'Amicale Laïque, tel qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE M. le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre des présentes conventions, notamment leur publication et leur diffusion auprès des usagers.

Le Secrétaire de Séance
Vincent BONNEFOND



ROZIER EN DONZY, le 12/03/2026
Signé : le Maire, Didier BERNE

